



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

219

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

ID : 077-217702158-20201124-02020_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 24 novembre 2020

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 1
Conseillers ayant donné pouvoir : 2	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 24 novembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents les conseillers municipaux ci-après :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - MONGIN Claude - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - GIOVANNONI Patrick - LENOIR Isabelle - MASSON Isabelle - SEVESTE Arnaud - DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - CHOLLET Philippe - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique

Était absent : M. MATHEROT Olivier

DÉLIBÉRATION N° 02020_69

Création de deux emplois non-permanents

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal, relatif aux difficultés rencontrées au niveau des services administratifs pour assurer la continuité de service, notamment pour les secteurs où sont constatés des accroissements ponctuels d'activités,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-I-1° et 34,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs de la ville de Gretz-Armainvilliers,

Considérant la nécessité de pouvoir s'attacher les services d'un agent contractuel afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de procéder à la création de deux emplois non permanents à temps complet tel qu'arrêté ci-dessous :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Temps complet	2

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN